

IUFM MONTPELLIER :

# PAIEMENT IMMÉDIAT DES HEURES TRAVAILLÉES !



**L**e 9 avril dernier, l'IUFM de Montpellier a organisé un concours pour l'accès au concours d'entrée à l'IUFM. Pour la surveillance de ce test, l'IUFM a engagé des personnels titulaires ou vacataires. La plupart de ces personnes ont effectué ce type de travail « alimentaire » par nécessité, soit en raison d'une situation de chômage, soit en raison de salaires trop faibles.

L'attitude charitable de l'IUFM en particulier, et de l'Éducation nationale en général, qui concèdent des contrats précaires ou des vacances aux « nécessiteux », ne va pas jusqu'au bout de sa logique : en effet, le paiement des heures travaillées n'est ni immédiat, ni effectué en fin de mois, contrairement à ce qu'on pourrait attendre. L'organisme public capitaliserait-il sur notre dos ? Si le contenu des concours est prévu à l'avance, qu'en est-il du budget de fonctionnement ?

Encore une fois, on constate que les besoins de l'administration passent avant les besoins humains.

Quand l'entreprise (publique ou privée) est la seule valeur, il n'y a plus de droits, en effet il n'y a que des devoirs. Mais par un renversement immédiat, au nom de ces devoirs, on prend tous les droits.

Syndicat Intercorporatif de l'Hérault

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL - ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Le SIH, adhérent à la **Confédération Nationale du Travail**, section de l'**Association Internationale des Travailleurs**, est une organisation révolutionnaire anarcho-syndicaliste dont le but est l'instauration du communisme libertaire. Ses moyens sont l'action directe syndicale et sociale, la grève, le boycott, le sabotage du bénéfice patronal... 050504

**PERMANENCE LE DERNIER SAMEDI DU MOIS DE 10H À 11H30 AU CAFÉ DU THÉÂTRE - 3 PLACE DE LA COMÉDIE - SALLE DU 2E ÉTAGE**

Pour recevoir gratuitement 2 numéros de notre journal, écrire à :

**CNT-AIT - BP 51142 - 34008 MONTPELLIER CEDEX 1**

Nom, prénom :  
Adresse :

Secteur d'activité :